



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Première Commission

7^e séance

Lundi 13 octobre 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 81 à 96 (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Alouidor (Haïti) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté caribéenne (CARICOM) : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, et mon propre pays, Haïti. Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos débats seront couronnés de succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection et les assurons de notre appui dans l'examen des questions du désarmement et de la sécurité internationale. De même, nous tenons à remercier l'ambassadeur Sergio Duarte pour sa déclaration liminaire.

Les États membres de la CARICOM expriment leur reconnaissance à l'ambassadeur Paul Badji, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la Commission à la précédente session. En tant que membres du Mouvement des pays non alignés, les États de la

CARICOM s'associent à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement.

La CARICOM constate avec préoccupation la détérioration de la situation à laquelle fait face la communauté internationale dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Le Préambule de la Charte des Nations Unies énonce de façon claire que la communauté internationale doit unir ses forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Malgré les modestes progrès effectués ces dernières années par les mécanismes du désarmement, la CARICOM reste fidèle à ses engagements à l'égard du désarmement et de la non-prolifération. À cet effet, nous renouvelons notre soutien aux travaux de la Commission du désarmement et du Groupe de travail à composition non limitée et appuyons la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV).

Pour la CARICOM le multilatéralisme demeure le seul moyen fiable de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'important défi qui nous attend est d'assurer l'efficacité du mécanisme multilatéral de désarmement en mettant en relief et en examinant les difficiles questions du désarmement et de la non-prolifération. Ces questions doivent être traitées de pair pour permettre des progrès équilibrés et instaurer une confiance mutuelle. C'est pourquoi la CARICOM demande aux États dotés d'armes nucléaires de respecter scrupuleusement les obligations découlant de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La CARICOM souligne la nécessité de fournir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de ces armes. L'engagement de la CARICOM à l'égard du désarmement nucléaire et de la non-prolifération s'est concrétisé par la participation de tous ses membres au Traité de Tlatelolco, première zone exempte d'armes nucléaires dans une région du monde densément peuplée. Cette initiative destinée à prévenir la propagation des armes nucléaires s'est traduite par l'établissement d'un cadre permettant de libérer la région de la menace d'une prolifération, et nous a valu la distinction d'être la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde.

Les membres de la CARICOM continuent d'attirer l'attention sur une question d'importance cruciale pour la région, à savoir le transport des déchets nucléaires dans les eaux de notre région. Comme il a été dit précédemment, le risque d'un accident ou, pire, d'une attaque terroriste contre l'un de ces transports pose une grave menace non seulement à l'environnement et à la viabilité économique de la région, mais également à notre existence même dans les Caraïbes. Les chefs de Gouvernement de la CARICOM et de l'importante Association des États caribéens ont constamment appelé à la cessation complète de ces transports dans nos eaux. À cet égard, nous renouvelons notre ferme opposition à l'utilisation continue de la Mer caribéenne pour le transport et le déversement de matières et de déchets toxiques. Nous continuons d'appeler les pays qui produisent des déchets nucléaires et toxiques à mettre d'urgence en œuvre les mesures pertinentes qui mettraient fin à ces transports de déchets nucléaires et toxiques. La CARICOM demande également aux pays qui produisent et transportent des déchets nucléaires de prendre des mesures propres à renforcer la coopération internationale afin de respecter les normes de sécurité relatives au transport des matières radioactives, notamment celles adoptées à la quarante-septième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive continue de préoccuper la communauté internationale. Étant donné la prorogation du mandat figurant dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la CARICOM, avec d'autres États membres, s'efforcera d'intensifier les efforts pour promouvoir la pleine mise en œuvre de

la résolution 1540 (2004). Conformément à leurs obligations au titre de cette résolution, de nombreux États de la CARICOM ont soumis des rapports au Comité du Conseil de sécurité établi pour en vérifier l'application. Nous espérons que la prorogation du mandat fournira aux États membres l'occasion de partager les expériences et les enseignements acquis dans les domaines couverts par la résolution 1540 (2004) ainsi que la validité des programmes susceptibles de faciliter l'application de cette résolution. À cet égard, nous appelons à des efforts accrus pour permettre le développement des capacités, le partage des meilleures pratiques et, le cas échéant, le transfert de technologies pour aider les pays en développement à respecter leurs obligations au titre de la résolution.

La prolifération des armes classiques constitue d'être une menace à la paix et à la sécurité internationales. Elle continue également d'être à l'origine de conflits et de la criminalité organisée, notamment du trafic de stupéfiants.

Les armes légères et de petit calibre, désormais considérées comme des armes de destruction massive, restent une question de haute priorité pour notre région et requièrent l'attention particulière de la communauté internationale. Ces armes, dont la propagation s'accroît sans cesse, causent chaque année des centaines de milliers de victimes. Nous réitérons les appels lancés par la CARICOM aux Nations Unies pour étudier, dans le cadre de l'Assemblée générale, la faisabilité et les paramètres d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes, qui établirait des normes communes internationales acceptables par toutes les parties. Cet instrument est nécessaire pour s'assurer que ceux qui font le commerce de telles armes respectent les dispositions pertinentes du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous encourageons les États membres à accroître leurs efforts à cet égard.

La CARICOM se félicite des résultats de la troisième Réunion biennale des États parties, tenue à New York du 14 au 18 juillet 2008 dans le cadre du Programme d'action sur les armes légères. Nous reconnaissons la nécessité d'œuvrer à la mise en application de ses recommandations et à l'établissement d'un mécanisme de suivi du Programme. La CARICOM souligne également qu'il convient d'examiner la question des munitions, étant donné ses liens avec le commerce illicite des armes

légères et de petit calibre. La CARICOM, pour sa part, poursuivra ses efforts sur le plan régional pour combattre ce phénomène. Elle est favorable à toute forme de coopération et d'aide aux niveaux régional et international.

La CARICOM souligne l'importance de la relation entre le désarmement et le développement dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Atteindre les objectifs du développement internationalement acceptés implique que soit reconnue la requiert la relation existant entre le désarmement et le développement, compte tenu des énormes sommes englouties dans le monde pour les armements au détriment des ressources requises pour la réalisation de l'ordre du jour du développement. Il est essentiel que la communauté internationale fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires et au commerce illicite des armes légères et, de façon plus générale, pour respecter strictement les obligations relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Les membres de la CARICOM expriment leur volonté de continuer à œuvrer pour l'adoption de mécanismes communs et participeront de façon constructive aux débats internationaux étant donné qu'ils s'efforcent collectivement de faire avancer l'ordre du jour du désarmement.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de vous adresser nos félicitations pour votre élection à la direction des travaux de la Commission. Ces félicitations vont également aux autres membres du Bureau. De même, au nom de la délégation du Népal, je voudrais exprimer notre sincère gratitude au Haut Représentant des affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, pour sa présentation très détaillée. Le Népal souscrit à l'intervention représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, notre monde continue de consacrer d'énormes budgets à l'armement mais il n'en est pas de même pour le développement. Ainsi, les dividendes du désarmement sont toujours insaisissables. L'absence de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement continue de nous décevoir. De ce fait, la notion du désarmement général et complet, que nous préconisons, reste un rêve lointain. Faute de tout progrès en direction de cet objectif, la paix et la sécurité internationales restent menacées par l'existence de vastes stocks d'armes nucléaires et le danger imminent de leur prolifération, notamment la

Crainte de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Népal appuie la non-prolifération complète des armes nucléaires et souligne que les dispositions relatives aux garanties et à la vérification devraient être rigoureusement appliquées pour empêcher la prolifération de matières nucléaires. L'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) doit continuer à renforcer son mécanisme de garanties pour rendre la non-prolifération plus efficace. Il nous faut également faire des progrès tangibles en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2010. La Conférence du désarmement à Genève devrait s'efforcer d'accélérer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il convient également d'œuvrer pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'adhésion universelle à cet instrument.

Le Népal est opposé à toute incursion dans l'espace à des fins militaires. L'inviolabilité de l'espace, patrimoine commun de l'humanité, doit être préservée à tout prix, et seule une utilisation à des fins pacifiques peut être admise. Nous sommes favorables à un contrôle rigoureux sur la prolifération et l'emploi aveugle des armes classiques, notamment des armes légères. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Registre des armes classiques des Nations Unies doit être actualisé pour rendre plus efficace le contrôle des armes classiques. De même, la conclusion rapide d'un traité sur le commerce des armes s'impose. À cet égard, nous appuyons la création d'un groupe de travail pour la préparation de négociations. Il nous faut également avancer en ce qui concerne la convocation, le plus rapidement possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), afin d'entamer un véritable processus couvrant l'ensemble des questions du désarmement.

Pour le Népal, les initiatives en matière de désarmement régional sont des composantes du désarmement, de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous appuyons les traités et initiatives régionaux, notamment les zones exemptes d'armes nucléaires. Le Népal est heureux d'accueillir le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le

désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui a commencé à fonctionner à Katmandou en août dernier. Au nom de ma délégation j'exprime mes sincères remerciements à tous les membres, individuellement et collectivement, pour leur appui au transfert du Centre régional de New York à Katmandou. Je tiens à remercier tout particulièrement le Haut Représentant aux affaires de désarmement et son Bureau pour la réalisation de ce transfert, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux accords signés entre le Gouvernement népalais et le Secrétariat des Nations Unies. Mon Gouvernement a fourni une modeste contribution financière pour le transfert du Centre régional. Je demande instamment aux États membres de participer généreusement au financement des programmes du Centre, qui fonctionne grâce aux contributions volontaires. Le Secrétaire général a souligné dans son rapport la nécessité de fournir au Centre le financement dont il aura besoin pour ses activités de base et son fonctionnement. La délégation du Népal présentera un projet de résolution tenant compte de cet aspect du fonctionnement du Centre régional. Cette fois encore, j'espère que ce texte recevra l'appui de la Commission pour permettre au Centre de mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat.

Tout nouveau retard en matière de désarmement accroîtra le coût du développement, de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons faire tout notre possible pour atteindre notre objectif de désarmement complet. Il faut en finir avec l'enlisement actuel. Il est urgent de relancer les négociations sur les questions de désarmement pour parvenir à un résultat positif. Nous continuons de souligner que les Nations Unies sont les meilleures assises pour progresser dans cette voie. C'est pourquoi nous devons renforcer les mécanismes de négociations existants. Pour ce faire il nous faut faire preuve d'une plus grande attention et d'une plus grande volonté politique. Pour sa part, le Népal reste prêt à appuyer toute initiative en ce sens.

M. Tashchian (Arménie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes persuadés que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. J'exprime également ma reconnaissance à l'Ambassadeur Badji pour son travail remarquable durant la soixante-deuxième session.

Compte tenu de sa situation géographique, l'Arménie est au cœur des questions liées aux armes classiques et aux armes de destruction massive. Pour cette raison, l'Arménie souhaite vivement la mise en œuvre sans conditions et un renforcement plus poussé des accords de désarmement et de non-prolifération en vigueur. À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) joue un rôle central dans le maintien du régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes préoccupés par les événements liés au programme nucléaire iranien et à leur possibles répercussions régionales.

Nous suivons attentivement les débats menés au sein du Conseil de sécurité et espérons que les négociations en cours sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), associées aux efforts diplomatiques, conduiront à une solution mutuellement acceptable. Nous tenons également à souligner la très grande importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De l'avis de l'Arménie, l'entrée en vigueur de cet instrument, conjuguée au renforcement des capacités de garanties de l'AIEA et à la consolidation des systèmes nationaux de contrôle des exportations, peut considérablement renforcer le système du TNP et nous rapprocher de l'objectif souhaité d'un monde libéré du fléau des armes nucléaires.

L'Arménie est profondément attachée au désarmement classique. À cet égard, je mentionnerai notre appui au Registre des armes classiques des Nations Unies et à l'Instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires. L'Arménie fournit régulièrement les informations pertinentes concernant ses transferts d'armes classiques et ses dépenses militaires. L'Arménie continuera de soutenir activement les initiatives des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour freiner et arrêter la propagation incontrôlée des armes légères. Ainsi, l'Arménie souhaite la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons de l'adoption du rapport de fond par la troisième Réunion biennale d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères. Selon nous, ce rapport contribuera véritablement à l'amélioration et au renforcement du Programme d'action.

L'Arménie appuie pleinement les actions de la communauté internationale pour l'élimination des

mines antipersonnel. À cet égard, je voudrais souligner que, depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, l'Arménie a constamment exprimé son souhait d'adhérer à cet instrument. Cependant, l'adhésion de mon pays à la Convention dépend de la volonté d'autres pays de notre région à souscrire à cet accord international et à respecter son régime. Selon nous, l'adhésion simultanée des pays de la région assurera l'efficacité de la Convention et réduira les menaces perceptibles à la sécurité dans le Caucase du Sud.

La maîtrise des armes légères aux niveaux régional et sous-régional est une question de première importance pour la sécurité de mon pays. L'Arménie est située dans une région où plusieurs conflits ne sont toujours pas réglés. En outre, aucun arrangement sur la sécurité régionale n'existe dans le Caucase du Sud. Il va sans dire que, dans ces conditions, le Traité sur les Forces armées en Europe (CFE) et le respect inconditionnel et complet de ses dispositions jouent un rôle essentiel pour le maintien de la stabilité et de la paix dans le Caucase du Sud. Malheureusement, cet accord central est soumis à des défis dans notre région. Au cours de ces dernières années, les plafonds d'armes classiques établis pour les pays de notre région ont été délibérément dépassés, ce qui représente une menace directe à la fragile stabilité dans le Caucase du Sud. Selon nous, la communauté internationale, et en premier lieu les États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), devrait réagir à cette violation flagrante du droit international et prendre toutes les mesures nécessaires pour restaurer la validité du Traité dans notre région. Il est indiscutable que le strict respect du Traité par les trois pays du Caucase du Sud est l'une des conditions préalables fondamentales à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Lors des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale nous avons attiré l'attention de la Commission sur la course aux armements qui a été menée dans le Caucase du Sud et sur ses conséquences éventuelles. En effet, parallèlement à la violation du Traité CFE dans le Caucase du Sud, nous avons été témoins d'une course aux armements sans précédent accompagnée d'une augmentation énorme des budgets militaires, entraînant une escalade des tensions et une détérioration de la situation de la sécurité dans la région. Ce n'est pas un hasard si l'accumulation excessive d'armements, associée à la montée d'une rhétorique militariste au lieu d'un véritable dialogue

politique, ait conduit à un affrontement militaire. Ces événements prouvent que l'emploi de la force n'est absolument pas une solution aux conflits existants dans la région. Il est évident qu'il n'existe pas de solution miracle. Les conflits ne peuvent être réglés que par des négociations fondées sur le compromis politique et, en dernier ressort, par l'engagement des parties au non recours à la force.

Pour terminer, je réitère le ferme engagement de l'Arménie à l'égard de ses obligations internationales en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous sommes convaincus que le plein respect des résolutions des Nations Unies et des arrangements régionaux sur la maîtrise des armements et le désarmement est l'un des facteurs essentiels susceptibles de nous rapprocher de la stabilité et d'une paix durable dans le Caucase du Sud.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je présente également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

De graves défis compromettent le désir nourri de longue date par l'humanité d'instaurer un monde pacifique et prospère. Ainsi, la région de l'Asie du Nord-Est entourant la péninsule coréenne reste sous tension et de graves événements se produisent fréquemment dans cette région. Au-delà du dialogue, des exercices militaires conjoints de grande envergure et de moins en moins dissimulés envisageant des attaques nucléaires préventives contre la République populaire démocratique de Corée sont organisés parallèlement à une tentative de créer des alliances militaires bilatérales entre les États-Unis et le Japon d'une part, et les États-Unis et la Corée du Sud d'autre part.

La République populaire démocratique de Corée est un pays exposé aux constantes menaces de la Superpuissance. Notre choix de disposer d'une dissuasion nucléaire est dû à la politique profondément hostile des États-Unis et aux menaces nucléaires qui pèsent depuis plus d'un demi-siècle. La position de la République populaire démocratique de Corée a toujours été de résoudre la question nucléaire sur la péninsule coréenne de façon positive par le biais du dialogue et de la négociation. Récemment encore, les installations nucléaires étaient désactivées à l'étape finale, une déclaration nucléaire était soumise et,

même, les mesures prévues pour la phase de démantèlement étaient mises en œuvre par avance. C'était là l'expression évidente de notre volonté sincère de dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous continuerons de nous efforcer de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne en adhérant fermement au principe de l'action-réaction.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est directement liée à l'élimination de la politique hostile des États-Unis et de la menace nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. La dénucléarisation de la péninsule coréenne exige donc que les États-Unis mettent fin à leurs menaces nucléaires et à leur politique hostile qui tend à renverser notre régime. La République populaire démocratique de Corée a émis en maintes occasions une proposition visant à remplacer l'actuel armistice instable par un mécanisme de paix durable sur la péninsule coréenne, afin de liquider les vestiges de la guerre froide. Remplacer l'armistice par un mécanisme de paix est essentiel pour la paix, la réunification de la péninsule coréenne et pour la paix et la sécurité dans l'Asie du Nord-Est et au-delà.

Pour assurer durablement une paix et une sécurité mondiales, toutes les armes nucléaires, entre autres, doivent être éliminées de la surface du globe. Tant que se poursuivront les tentatives de monopoliser les armes nucléaires et de menacer d'autres pays avec ces armes, il ne faudra s'attendre à aucun progrès dans les débats portant sur les questions du désarmement complet ou, cela va sans dire, du désarmement nucléaire. La politique de l'énergie nucléaire fondée sur la méthode du double langage, rend le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les autres traités de désarmement inefficaces et incite à une course mondiale aux armes nucléaires. Actuellement, certains pays renforcent leurs propres capacités militaires aux fins de légitime défense étant donné que les traités en vigueur sur la maîtrise des armements, tel le TNP, ne fournissent aucune garantie de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. C'est grâce à la politique indépendante de Songun mise en place par la République populaire démocratique de Corée que nous sommes aujourd'hui en mesure de prévenir le danger de guerre et de maintenir la paix sur la péninsule coréenne et dans la région. La République populaire démocratique de Corée continuera de faire tout son possible pour maintenir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et au-delà.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au nom de ma délégation, je me permets de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission et vous assurer, ainsi que le Bureau, du plein appui et de la coopération de ma délégation dans votre tâche durant la présente session de la Première Commission. Ma délégation se rallie à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée reste préoccupée par la prolifération des armes nucléaires, chimiques, biologiques et autres armes de destruction massive. Nous continuons d'affirmer qu'il n'existe aucune justification réelle à la rétention et à de nouvelles mises au point de ces instruments de guerre. C'est pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée encourage un dialogue ouvert et appuie les négociations multilatérales dans le cadre du droit international, des conventions multilatérales pertinentes et de la Charte des Nations Unies pour examiner ces questions et d'autres relatives à la paix et à la sécurité internationales.

La préoccupation plus immédiate de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a trait à la prolifération des armes légères illicites dans notre société. Le commerce illicite des armes légères est devenu un problème pour la sécurité et le développement en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La présence d'armes légères et leur emploi par des criminels et des groupes armés inquiètent vivement notre pays. Ces armes illicites sont, pour la plupart, des instruments de violence, de mort et de destruction. Aujourd'hui, l'emploi des armes légères s'est propagé dans toutes les régions de notre pays et a déjà fait des milliers de victimes traumatisées.

Il est notoire que les armes légères illicites ont, malheureusement, la capacité de ruiner un pays. Cette situation a eu d'importantes répercussions en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec de lourdes incidences sur les secteurs économique, social et politique et de graves conséquences pour la sécurité générale de notre pays. Les activités criminelles, les luttes tribales et la criminalité transnationale, notamment le terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants, la fraude et le trafic d'être humains sont également alimentés par l'emploi des armes légères. Ces armes constituent un important obstacle à notre développement national.

C'est pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'adoption du rapport de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier, en appui d'un cadre général destiné à enrayer le commerce illicite des armes légères.

Dans la suite de la troisième Réunion biennale des États, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a également participé au récent Sommet d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, tenu à Genève le 12 septembre dernier, pour appuyer les initiatives mondiales visant à réduire la violence armée et à promouvoir le développement.

De même, la Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient la création d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes en vue d'appliquer des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Elle constate que le Groupe des experts gouvernementaux chargé d'examiner la faisabilité, la portée et les paramètres d'un traité sur le commerce des armes a terminé ses travaux en août 2008 et transmis au Secrétaire général un rapport qui sera soumis à l'examen de la Première Commission durant la présente session. Nous avons pris note également du récent rapport d'Oxfam International, publié le 8 octobre 2008, intitulé « Les objectifs du Millénaire malmenés » qui illustre à quel point les transferts d'armes irresponsables peuvent avoir une incidence négative sur la réalisation des Objectifs du développement du Millénaire. Nous recommandons sans réserve ce rapport à tous les États membres.

La lutte contre les armes légères, notamment le transfert irresponsable d'armes classiques, ne peut être menée par les seuls organismes gouvernementaux chargés de faire respecter la loi, telle la police, ou par des pays à titre individuel mais par des actions concertées de tous les citoyens, institutions et nations œuvrant en partenariat.

Ma délégation espère que la présente session sera fructueuse et permettra de parvenir à des accords sur des mesures concrètes qui renforceront les normes mondiales sur ces questions et d'autres tout aussi importantes relatives à la paix et à la sécurité.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux précédents orateurs qui vous

ont félicité pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation appuie l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés et celle du représentant du Nigéria faite au nom du Groupe des États africains.

Il est important, et nous le soulignons, que tous les États Membres des Nations Unies respectent leurs engagements pris dans le domaine du désarmement conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international. La Libye est profondément convaincue que des progrès dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sous tous ses aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, et que des avancées dans le domaine du désarmement nucléaire peuvent avoir une incidence positive sur la non-prolifération. Réaliser le désarmement nucléaire doit être une priorité et un objectif du désarmement.

En outre, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs engagements et éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires. Il est regrettable que les progrès dans ce domaine soient si lents. Nous avons même constaté, dans certains cas, des régressions préoccupantes. C'est pourquoi nous appelons les États dotés d'armes à prendre des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire. Pour assurer la crédibilité des actions dans le domaine de la non-prolifération, la Libye demande la mise en œuvre intégrale des dispositions du Traité sur la non-prolifération. En outre, nous ne devrions pas confondre les différents programmes de désarmement nucléaire et le droit des États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Libye appuie le recours aux négociations et au dialogue en tant que moyens de résoudre tous les problèmes liés à la prolifération nucléaire. La Libye soutient le recours aux négociations et au dialogue pour résoudre tous les problèmes liés à la prolifération nucléaire.

Dans le cadre des Conventions et des accords des Nations Unies et d'autres instances internationales pertinentes du désarmement, il n'y a guère eu d'avancées ces dernières années. Ainsi, le Sommet d'examen du Millénaire de 2005 n'est pas parvenu à un consensus sur le désarmement. Il n'a pas été possible de convoquer une quatrième session extraordinaire de

l'Assemblée générale consacrée au désarmement. De même, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de traiter des questions de fond relatives au désarmement.

Selon nous, il est urgent de parvenir à un accord sur un calendrier précis d'un programme en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires, d'interdire la mise au point, la production, la possession, le recours ou la menace à l'emploi de telles armes et de procéder à la destruction des stocks existants. Il convient également de conclure au plus tôt un instrument international juridiquement contraignant, sans conditions préalables, sur les assurances de sécurité que les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir aux États non dotés de ces armes. Aux yeux de ma délégation, l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est de la plus haute importance. Ce serait en effet un pas important dans la voie du désarmement nucléaire.

La Libye a démontré sa bonne volonté et son engagement inconditionnel à atteindre les objectifs du régime international de non-prolifération. Elle continue de respecter ses engagements en ce qui concerne les armes de destruction massive. Conformément à son initiative volontaire de 2003, la Libye a annoncé son intention d'éliminer tous les programmes et équipements susceptibles de conduire à la production de ces armes. Nous avons également dit que les États dotés d'armes nucléaires avaient la responsabilité de fournir les assurances de sécurité nécessaires aux États non dotés de ces armes.

Malheureusement, la région du Moyen-Orient, soumise à une réelle menace à la paix et à la sécurité internationale, continue d'être la seule région à ne pas avoir enregistré de véritables efforts au niveau international en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires ou d'un mécanisme de négociation officiel pour traiter des dangers d'une prolifération nucléaire. Cette situation est due à l'intransigeance d'Israël. Les Israéliens sont les seuls à posséder une capacité nucléaire avancée et à refuser de devenir partie au TNP ou de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Selon la Libye, il est nécessaire de promouvoir une coopération en matière de sécurité dans la région du Moyen-Orient pour faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires et de bases étrangères. La région devrait devenir un pont pour encourager la coopération

économique, culturelle et scientifique entre ses peuples.

Concernant les mines terrestres et le matériel non explosé, il est regrettable qu'il n'existe aucun instrument international susceptible de se charger de cette question ou de prendre objectivement en compte les préoccupations des pays touchés. Les mines antipersonnel ont été traitées de manière tronquée dans la Convention d'Ottawa qui impose l'interdiction complète de ces mines aux États fragiles les privant ainsi de leur droit de posséder des armes défensives au niveau le plus faible. Cette façon de procéder signifie que les pays victimes sont, en fait, les États qui, ayant connu l'invasion, l'agression et l'occupation, ne peuvent protéger leurs frontières internationalement reconnues contre l'agression et l'occupation. La Convention d'Ottawa devrait aussi contenir des dispositions relatives aux opérations d'enlèvement du matériel non explosé dans les territoires, à l'aide aux victimes des mines et du matériel non explosé et à leur réinsertion, à la réhabilitation de l'environnement où des mines et du matériel ont été enfouis et à la possibilité pour les États fragiles de posséder des mines terrestres pour protéger leurs frontières.

Les armes légères sont source de conflits, de crimes et de violence, notamment sur le continent africain. La coopération internationale pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre devrait se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies et au Programme d'action des Nations Unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en tant que cadre politique contraignant. Selon nous, les États doivent faire preuve de la volonté politique et de la transparence nécessaires pour mettre en œuvre pleinement le Programme des Nations Unies. Nous espérons que les États honoreront leurs engagements de traiter cette question de manière équilibrée et crédible et fourniront l'aide et l'appui technique et matériel aux États qui en ont besoin, pour leur permettre d'appliquer de manière effective le Programme des Nations Unies.

Enfin, il n'y a pas d'autre voie que celle d'une coopération multilatérale collective, sans laquelle nous ne pourrions pas surmonter les échecs ou relever les défis croissants dans tous les domaines du désarmement.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Burkina Faso je voudrais vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la tête de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités personnelles contribueront au succès de nos travaux. Soyez assuré de notre plein soutien.

D'emblée, j'aimerais souligner que nous endossons les interventions faites ici même par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États africains.

Mon pays appartient à une région où l'accumulation et la prolifération des armes légères constituent une préoccupation majeure tant pour les populations que pour les pouvoirs publics et c'est la raison pour laquelle nous en faisons la priorité des priorités. Les conséquences politiques, économiques et sociales de cette circulation anarchique des armes légères sont bien connues. Elles s'évaluent en milliers de victimes, surtout civiles, de réfugiés, de populations déplacées, d'enfants soldats. Elles se déclinent également en une recrudescence des actes de grand banditisme et de la criminalité dans les centres urbains et les zones frontalières. Par ailleurs, nous notons avec la plus vive inquiétude que ce fléau lié au commerce illicite des armes légères et de petit calibre a contribué, ces dernières années, à faire le lit de dangereux réseaux terroristes qui prospèrent désormais dans toute la zone sahélo-saharienne. Malheureusement, les conflits que connaissent certains pays de la région et la porosité des frontières continuent hélas! à aggraver cette situation. C'est pour toutes ces raisons que les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont signé, en 1998, le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dont la mise en œuvre est assurée au niveau des États par les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères. Transformé en 2006 en Convention sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, cet instrument est désormais le cadre juridique contraignant sur la base duquel les pays de la sous-région mènent la lutte contre ce phénomène.

Toutefois, ce combat exige des moyens importants dont nos pays n'arrivent pas toujours à assurer seuls la charge. C'est pourquoi, tout en exprimant notre reconnaissance à tous les États membres de la CEDEAO et à tous les partenaires qui

nous soutiennent dans cette entreprise, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour lancer un appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle continue à appuyer notre sous-région dans sa lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères. À cet égard, nous saluons la revitalisation et l'amorce de la planification du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, au Togo, qui demeure une structure précieuse des États membres dans leur ferme détermination à assurer le désarmement de la région.

L'absence, ces dernières années, de progrès dans le processus du désarmement, les tensions persistantes dans le domaine nucléaire et les risques de militarisation de l'espace constituent des signes inquiétants pour l'humanité tout entière. Aussi devons-nous, ensemble, redoubler d'efforts pour assurer un désarmement général et complet sous un contrôle international, seul moyen d'assurer la paix et la sécurité pour tous. Dans cette perspective, la ratification et la mise en œuvre par tous les États sans distinction des instruments internationaux, tels le Traité sur la non-prolifération nucléaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les Conventions sur les armes chimiques et biologiques et les mines antipersonnel demeurent un défi majeur que nous devons relever. Notre organisation commune, les Nations Unies, constitue à cet égard le cadre idéal pour promouvoir la réalisation de cet objectif. L'espoir est tout de même permis puisque certains pays comme le mien en ratifiant le Traité de Pelindaba ont choisi librement et de façon souveraine d'appartenir à des zones exemptes d'armes nucléaires. Il importe d'encourager les autres pays à emprunter la même voie en vue de contribuer au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Toutefois, nous réaffirmons notre position sur le droit inaliénable de chaque État à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Partie aux principaux traités et conventions relatifs au désarmement, mon pays, le Burkina Faso, participera activement à toutes initiatives dans le cadre du désarmement, dans l'objectif de construire un monde meilleur pour les générations futures.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter, vous, un frère du Honduras, patrie du Général Francisco Morazan, le grand Président centraméricain, pour votre élection à la tête de notre Commission. Nous sommes certains que vos capacités

et vos connaissances garantiront le succès de nos travaux. Vous pouvez compter sur l'appui total de ma délégation tout au long de la présente session. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

De même, ma délégation s'associe aux interventions du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés et du représentant du Mexique faite au nom du Groupe de Rio.

Le désarmement est l'un des principaux objectifs des Nations Unies. C'est pourquoi la Charte fait mention du désarmement ou d'une réglementation des armements dans trois de ses articles, l'Article 11,1 et les Articles 26 et 47. Outre le danger du recours aux armes pour la survie même de l'humanité, notamment aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive, la course aux armements utilise des ressources qui pourraient être consacrées au développement social et économique, notamment dans les pays en développement. L'Article 26 de la Charte a trait à l'organe principal des Nations Unies dont la responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales et parle expressément de «l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité internationale en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde».

En 1987, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a adopté par consensus un Document final établissant un lien entre le désarmement et le développement, encourageant le multilatéralisme et le renforcement du rôle essentiel des Nations Unies dans le domaine du désarmement et du développement.

Chaque année, les dépenses militaires augmentent et ont atteint 1,204 milliard de dollars en 2007, alors qu'une grande partie de la population mondiale vit dans des conditions critiques – 815 millions de personnes souffrent de malnutrition, 120 millions vivent dans une extrême pauvreté, 850 millions d'adultes sont illettrés, plus de 40 millions sont malades ou infectés par le VIH, plus de 2 millions meurent de tuberculose et plus qu'un million de la malaria. Avec une petite partie seulement des budgets colossaux consacrés aujourd'hui à la fabrication de nouvelles armes et à la modification de celles déjà existantes, il serait possible d'éliminer la plupart des maladies curables, de parvenir à l'objectif de réduction

de la pauvreté, de lancer des programmes pour éliminer la faim et l'analphabétisme et d'appuyer les efforts officiels en vue d'annuler totalement la dette extérieure qui, aujourd'hui, entrave le processus de développement des pays du Sud. Compte tenu de leurs ressources, de nombreux pays développés pourraient consacrer au moins 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement.

Le Nicaragua défend activement la cause du désarmement général et complet. À notre avis, l'action multilatérale sur les questions du désarmement est la seule solution durable et, à cette fin, tous les États doivent remplir leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement pour endiguer la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ce qui est essentiel au renforcement de la paix et de la sécurité. Concernant les armes nucléaires, l'année dernière, le Président Daniel Ortega Saavedra du Nicaragua a déclaré devant l'Assemblée générale que la meilleure ligne de conduite pour l'humanité était de débarrasser complètement la terre des armes nucléaires. Mais, en même temps, il a évoqué l'un des piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), c'est-à-dire le droit de toutes les nations du monde d'avoir le choix et le droit incontestable d'opter pour le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le danger de l'existence des armes nucléaires est lié à la possibilité de leur emploi non autorisé, au risque d'accidents, à leur fabrication par des agents non autorisés, à leur vulnérabilité à des attaques terroristes et à l'utilisation aux conséquences terrifiantes de ces armes en réponse à une guerre menée avec des armes classiques. Des dizaines de milliers de telles armes continuent d'exister et le nombre d'États qui en possèdent s'est accru. L'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à respecter les principes, buts et objectifs du TNP, réaffirmés au travers des décisions et résolutions adoptées en 1995 par la Conférence d'examen, notamment la résolution sur le Moyen-Orient et les 13 mesures concrètes agréées à la Conférence d'examen de 2000. Des avancées dans la préparation de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sont essentielles pour atténuer la tension mondiale et maintenir notre engagement à l'égard du désarmement et de la non-

prolifération. C'est pourquoi les délégations doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour progresser dans cette voie.

Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou à y adhérer, notamment les États figurant à l'annexe 2, et à maintenir un moratoire sur les essais nucléaires comme signe de bonne volonté et comme moyen de consolider la confiance. Le Nicaragua est signataire du Traité de Tlatelolco et fait ainsi partie de la première zone exempte d'armes nucléaires densément peuplée. C'est pourquoi il est favorable à la création de telles zones dans d'autres régions du monde où il n'en existe pas. Mon Gouvernement est également fermement convaincu que l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, publiée le 8 juillet 1996, continue d'être d'une importance considérable dans le domaine du désarmement nucléaire, étant donné qu'il énonce sans ambiguïté l'obligation juridique pour les États de poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects et de satisfaire le plus rapidement possible à cette obligation.

Le Nicaragua partage les préoccupations de la communauté internationale à l'égard des graves dommages causés aux populations civiles par les armes à sous-munitions, pendant et après les conflits armés. Le seul fait de l'existence de ces armes entrave considérablement le développement économique et social dans les pays touchés, notamment les pays en développement.

Pour cette raison, nous avons participé au processus d'Oslo sur les mines antipersonnel et à la Conférence de Dublin, qui a adopté une Convention sur ces munitions. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est lié au trafic de stupéfiants, au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, aux activités mercenaires et autres activités criminelles qui menacent la paix et la stabilité des nations et entraînent nos pays à adopter des mesures fermes pour combattre ce fléau. Le projet centraméricain de contrôler les armes légères avec l'appui du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et le Système d'intégration centraméricain vise à harmoniser la législation nationale dans les pays de la région. Conformément aux accords internationaux, le projet tend à renforcer les capacités des Gouvernements et des organisations non gouvernementales, à appuyer l'évaluation des

programmes de collecte d'armes lorsqu'ils sont appliqués, à promouvoir une culture de paix et à réglementer et contrôler l'emploi des armes détenues légalement par la population civile afin de contribuer à faire baisser le taux des crimes et de la violence en Amérique centrale.

Le Traité-Cadre sur la sécurité démocratique en Amérique centrale peut être considéré comme l'initiative la plus ambitieuse des années 1990. Jusqu'ici les résultats de cette initiative sont plus que satisfaisants. L'objectif essentiel, c'est-à-dire l'élimination du commerce des armes légères, a été atteint dans une certaine mesure grâce à la volonté politique de tous les Gouvernements intéressés et à l'appui de la communauté internationale et de la société civile de nos pays.

L'élaboration, en 2005, du Code de conduite des États centraméricains sur le transfert des armes, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes est également un événement important intervenu dans la sous-région. Ce code est une déclaration politique visant à empêcher les transferts vers les pays d'Amérique centrale ou provenant de ces pays, conformément à bon nombre de critères pertinents de la communauté internationale et à la situation particulière de l'Amérique centrale.

Le Nicaragua a commencé procéder à l'actualisation de sa législation nationale sur le contrôle et l'enregistrement des armes conformément à la loi n° 510, loi spéciale sur le contrôle et la réglementation des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes. La Commission nationale multidisciplinaire sur le contrôle des armes légères a été établie officiellement le 26 février 2008 en vertu de l'article 150 de la loi sur les armes, et a créé le secrétariat technique et son groupe d'appui. Un plan pour la destruction de 12.994 armes illégales saisies par la police nationale a été mené à bien au cours de 12 opérations qui ont pris fin le 2 juillet 2008.

Pour terminer, je demande instamment à tous les pays de faire preuve de volonté politique au cours des négociations sur le désarmement afin de parvenir à l'objectif d'un monde en paix et exempt d'armes de destruction massive.

M^{me} Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première session de l'Assemblée générale à sa

soixante-troisième session. Je suis certaine que grâce à votre grande expérience et à votre compétence vous mènerez nos travaux à une conclusion satisfaisante. Je félicite également les autres membres du Bureau. J'exprime ma gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Badji du Sénégal, pour la manière efficace avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-deuxième session.

Ma délégation s'associe aux sentiments exprimés par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États africains.

Aujourd'hui, instaurer la paix et la sécurité dans toute région nécessite, entre autres, l'établissement de mécanismes régionaux et internationaux équitables en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Les questions relatives à la sécurité internationale, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive figurent en tête de l'ordre du jour international. Bien que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) ait eu comme priorité essentielle le désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement et de la maîtrise des armements, le monde fait toujours face à des difficultés pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, éléments les plus importants pour un régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

Il était généralement admis que la fin de la guerre froide et son remplacement par un nouvel ordre international engendreraient un climat de sécurité. En effet, certains progrès ont été effectués. Cependant, les armes nucléaires font toujours partie des armes de destruction massive les plus dangereuses, et cette situation préoccupe gravement la communauté internationale qui continue à rencontrer des obstacles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La paix et la sécurité ne sont pas menacées par les seules armes nucléaires. D'autres armes de destruction massive, entre autres les armes chimiques, biologiques et à toxines, compromettent également grandement la sécurité internationale, notamment depuis l'apparition de nouvelles technologies de pointe de plus en plus aisément accessibles, ce qui facilite le transport et la prolifération de ces armes.

Il est de plus en plus évident que la communauté internationale doit faire face aux défis de notre époque, notamment par des méthodes traditionnelles et nouvelles de sécurité et de stabilité au travers du multilatéralisme. Le multilatéralisme et les solutions acceptées multilatéralement conformément à la Charte des Nations Unies constituent une base solide pour aborder les questions de désarmement et de sécurité internationale. Seules les pressions exercées par l'embargo offrent une solution réelle aux préoccupations dues à la prolifération. C'est pourquoi la communauté internationale doit se mettre à l'œuvre pour promouvoir un monde libéré de la peur des armements nucléaires.

La relation entre le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être examinée de façon appropriée et le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent progresser de façon équilibrée. Le droit inaliénable de tous les États à l'utilisation de l'énergie nucléaires à des fins pacifiques doit être pleinement garanti et respecté sans compromettre pour autant les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le transfert libre et sans entrave des technologies nucléaires à des fins pacifiques doit être pleinement garanti.

Dans le domaine des armes classiques, ma délégation souligne les graves souffrances endurées par les victimes de conflits et de guerres et appuie sans réserve l'interdiction de toutes armes qui peuvent tuer et mutiler sans discernement. La prolifération et la facilité d'accès aux armes légères exacerbent les conflits, encouragent le crime et le terrorisme, font obstacle à la reconstruction après le conflit et sapent le développement durable dans de nombreuses régions du monde, notamment dans notre région. C'est pourquoi l'Érythrée attache, depuis son adoption en 2001, la plus haute importance au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en tant qu'instrument politique efficace et contraignant.

De l'avis de mon pays, le plein respect des principes et normes du droit international, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales des États, est indispensable pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. L'Érythrée, sans se laisser influencer par la campagne délibérée de calomnies et de désinformation en cours dans certains milieux,

continuera d'œuvrer en partenariat avec d'autres pays et organisations pour la paix et la sécurité régionales.

Mon pays réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et promet sa totale coopération dans la lutte contre ce phénomène. Il est toutefois regrettable de constater que la guerre de terreur se soit écartée de ses intentions et objectifs premiers pour servir d'excuse à l'occupation militaire, à la torture et aux meurtres dans notre sous-région.

Le désarmement est bénéfique à l'humanité non seulement parce qu'il élimine les menaces à la paix et à la sécurité mais également parce qu'il peut aider à orienter les rares ressources matérielles et financières vers les efforts de développement. Les Objectifs du développement du Millénaire pourraient être atteints si l'on y consacrait une infime partie des dépenses militaires des nations, grandes et petites.

Monsieur le Président, avant de terminer, ma délégation tient à exprimer sa conviction que la Commission sera en mesure de travailler résolument sous votre direction compétente et vous assure de sa coopération et de son appui sans réserve.

M. Amri (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre compétence, les travaux de la présente session déboucheront sur des résultats tangibles. Nous vous assurons de notre coopération sans réserve. Ma délégation souhaite également remercier le Président et les membres du Bureau de la soixante-deuxième session pour la façon compétente avec laquelle ils ont rempli leur mandat. De même, je saisis cette occasion pour remercier M. Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement, pour sa déclaration détaillée et pour le rôle qu'il joue dans le renforcement des mécanismes du désarmement.

Ma délégation souscrit à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'enlisement où se trouvent les questions du désarmement et le manque d'optimisme perceptible parmi les États membres en ce qui concerne les progrès dans ce domaine sont source de crainte et d'incertitude à l'égard des mécanismes multilatéraux existants. Nous demandons aux États membres d'avoir la courageuse volonté politique de faire avancer le désarmement

nucléaire. Cet objectif est essentiel pour l'élimination de la menace nucléaire qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

Nous souhaitons souligner que les États doivent faire preuve de volonté politique, sans double langage, étant donné l'impossibilité, ces dernières années, de parvenir au consensus sur de nombreuses questions du désarmement nucléaire. C'est notamment le cas à la Commission du désarmement et au Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, sans compter la non mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'impossibilité de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un ordre du jour.

En outre, et c'est un fait important, certains États continuent de rester en dehors du TNP. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'ouverture de ce traité à la signature. C'est pourquoi mon pays, une fois encore, appelle ces États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour adhérer à ce traité sans tarder. Parallèlement, mon Gouvernement souligne le droit légitime de tous les États, sans exception, à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité, aux normes et règles internationales et au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À cet égard, le Sultanat d'Oman est récemment devenu membre de l'AIEA à l'issue de la Conférence générale de l'Agence. Ce faisant, nous avons voulu renforcer le rôle international et régional de l'AIEA pour préserver les buts et principes de la Charte des Nations Unies et consolider la paix et la sécurité internationales. Le Sultanat renouvelle son appel à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Comme tous les pays arabes, nous sommes certains que si cet objectif était atteint il rendrait possible l'instauration d'un climat propice à la coopération entre les États de la région. Il aiderait également à mettre fin à la course aux armements dans la région et à créer un climat de confiance et de paix qui, à son tour, aurait des retombées positives sur le monde entier en termes de paix et de sécurité internationales.

À cet égard, l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient est une

question extrêmement importante et mérite l'attention et l'appui de la communauté internationale. Nous soutenons la proposition visant à mener à bien ce projet et c'est pourquoi nous demandons à Israël d'adhérer au TNP et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA. Les accords conclus en 1995 comprenaient notamment l'adoption d'une résolution sur la prorogation indéfinie du TNP, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et l'adhésion d'Israël au TNP. Malheureusement, jusqu'à présent nous n'avons constaté aucun progrès dans ces domaines.

Mon gouvernement souhaite que les consultations se poursuivent entre l'Iran et d'autres États sur la question nucléaire de ce pays. Nous espérons que ces efforts permettront d'arriver à un accord qui garantirait le droit de l'Iran à utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques et mettrait un terme aux craintes éprouvées par certains États à l'égard du programme nucléaire de ce pays. Oman se félicite également des récents développements conduisant au règlement de la question nucléaire en Corée du Nord. Nous espérons que ces efforts aboutiront à un règlement pacifique de toutes les questions en suspens.

La délégation de mon pays se réjouit du succès des travaux de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet, dans le but de faire le point sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de combattre ce phénomène. Ce succès conduira, nous l'espérons, à une coopération internationale et à des résultats concrets susceptibles de mettre fin à un phénomène qui fait planer une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, nous demandons à tous les États Membres de s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit au titre des traités et conventions pertinents de désarmement, en ce qui concerne notamment les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Monsieur le Président, nous sommes certains que, sous votre direction, les débats et les résolutions de la Commission permettront de répondre aux attentes des peuples du monde au regard de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et à

féliciter également les autres membres du Bureau. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la Commission et vous assure de l'appui de mon pays. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président de la soixante-deuxième session, l'ambassadeur Badji.

La crise financière actuelle est une question cruciale qui aura une incidence sur tous les aspects de notre vie. Les pays développés et les pays en voie de développement connaîtront de grandes transformations et de grands changements susceptibles de faire peser de nouvelles et graves menaces sur le monde entier et de créer un climat d'incertitude et de déstabilisation qui pourrait facilement être exploité par des groupes terroristes dans le but de s'emparer d'armes de destruction massive.

C'est pourquoi, nous, les États Membres, devrions être plus vigilants que jamais. Nous devrions raffermir notre engagement à libérer le monde des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous devrions continuer à œuvrer pour parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et demander aux États qui ne sont pas encore membres d'adhérer à cet instrument. Nous partageons également le souhait de nombreux États de renforcer la capacité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour lui permettre de remplir son important mandat.

La promotion de la paix est un élément essentiel dans l'histoire de Saint-Marin, un élément toujours d'actualité et profondément ancré dans notre culture. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de confirmer notre volonté d'appuyer une nouvelle initiative allant dans le sens de l'élimination complète des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Saint-Marin soutient l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet instrument est très important et nous sommes certains qu'il permettra d'atténuer les souffrances de milliers de victimes innocentes. Ce dernier succès prouve une fois de plus que la diplomatie multilatérale peut être efficace. Néanmoins, à notre avis, le processus du désarmement général a besoin d'être revu. Nous devons poursuivre cet objectif dans le cadre de l'Assemblée générale, l'instance la plus importante où nous, les États Membres, petits et grands, pouvons faire avancer l'ordre du jour du désarmement. Euvrons ensemble de façon constructive. Réunissons le consensus sur cette question fondamentale du désarmement. Parvenons à des résultats durables pour nos peuples et nos pays.

M^{me} Majali (Jordanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et vous assurer du plein appui de ma délégation. Je voudrais également, au nom de ma délégation, rendre hommage à votre prédécesseur qui a dirigé avec succès nos travaux durant la soixante-deuxième session. Ma délégation souscrit à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Première Commission nous fournit une importante instance pour débattre de la façon de traiter au mieux les défis et préoccupations dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du désarmement, de la non-prolifération et des menaces que représentent les armes de destruction massive et les armes classiques. Elle nous donne également la possibilité de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en application de nos accords à cet égard. En tant qu'États membres nous devrions nous assurer que la Commission remplit intégralement son rôle. Pour notre part, nous ferons tout notre possible en ce sens.

Face aux défis constants à la paix et à la sécurité, les progrès de nos travaux dans les autres instances du désarmement et de ses mécanismes sont tout aussi importants. Il convient cependant que tous les États Membres participant à ces différents processus, fassent preuve de volonté politique et de souplesse si nous voulons faire avancer l'ordre du jour du désarmement. À cet égard, le rôle de la Conférence du désarmement est d'une importance cruciale. Il est essentiel que cette instance se mette d'accord sur un programme de travail équilibré et complet pour qu'elle puisse commencer son travail de fond le plus rapidement possible. La Commission du désarmement des Nations Unies continue également de jouer un rôle extrêmement important. Le fait qu'elle n'ait pu parvenir à se mettre d'accord les deux questions inscrites à son ordre du jour durant son dernier cycle triennal ne devrait pas nous freiner dans la préparation d'un nouveau cycle ou d'un accord sur un ordre du jour de la Commission pour 2009.

La convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV) reste également essentielle pour l'avancement de nos travaux. C'est pourquoi nous espérons que le consensus sera atteint sur ses objectifs et sur son ordre du jour et qu'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire sera mis en place.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la Jordanie réaffirme que l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est nécessaire pour que le régime international de non-prolifération atteigne ses objectifs. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États qui n'ont pas encore ratifié ce traité ou n'y ont pas encore adhéré de le faire dans les meilleurs délais. En outre, en attendant l'élimination complète de ces armes, il est indispensable de poursuivre nos efforts pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

La Jordanie se félicite des accords et résultats obtenus aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Elle espère que la troisième réunion du Comité consolidera les acquis des deux précédentes réunions. La Jordanie rappelle aux membres qu'il est de la plus haute importance d'assurer le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Dans ce but, nous devrions nous inspirer des résultats des précédentes Conférences d'examen, notamment celles de 1995 et 2000, et honorer nos obligations au titre du Traité.

L'universalité du TNP ainsi que la création des zones exemptes d'armes nucléaires sont essentielles au maintien du régime de non-prolifération nucléaire et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Cela est d'autant plus vrai et d'autant plus nécessaire au Moyen-Orient, comme le reconnaissent la communauté internationale au travers de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de même que les résultats de la Conférence d'examen du TNP sur cette question. Cependant, jusqu'à présent, ces résolutions et résultats n'ont pas été mis en application. C'est pourquoi la Jordanie réitère sa position, à savoir qu'elle demande à Israël d'adhérer sans tarder au TNP et de placer ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'adoption et la prorogation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a permis de commencer à traiter de la menace posée par l'acquisition possible d'armes de destruction massives par des acteurs non étatiques. La mise en œuvre complète et effective de toutes les résolutions est vitale et nécessite une coopération et une coordination constantes entre les États membres, notamment par des échanges d'informations et la fourniture d'un appui

technique et technologique. Cela dit, il est également important de noter que la meilleure façon d'empêcher des terroristes et des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive est de procéder à la destruction et à l'élimination complète de ces armes.

La Jordanie se félicite des résultats de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction et des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de cet instrument. L'importance de cette convention en tant qu'instrument de désarmement et de coopération ne saurait être sous-estimée. La Jordanie souligne à nouveau qu'il est nécessaire d'honorer les obligations contractées au titre de la Convention, notamment de respecter le délai fixé pour la destruction desdites armes. De même que la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction est également importante pour la paix et la sécurité et doit donc être pleinement mise en œuvre. La Jordanie souligne qu'il convient de renforcer la Convention et se félicite des travaux effectués au cours du processus d'intersessions, comme en a convenu la Conférence d'examen sur les armes biologiques de 2006. La Jordanie appelle également tous les États qui n'ont pas signé ou ratifié la Convention sur les armes chimiques ou n'y ont pas encore adhéré à le faire.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est le cadre de notre action collective face au problème posé par le commerce illicite de ces armes. La Jordanie réaffirme son engagement à l'égard du Programme d'action et se félicite des résultats de la troisième Réunion biennale. À cet égard, il convient, selon nous, de fournir une assistance technique, technologique et financière aux États qui le demandent afin de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action.

État partie à la Convention sur l'interdiction des mines, la Jordanie a pris des mesures efficaces pour respecter les dispositions de cet instrument. Ayant complètement détruit tous ses stocks de mines antipersonnel la Jordanie espère être en mesure de satisfaire à ses obligations au titre de cette convention sans avoir à demander un délai supplémentaire. La Jordanie attache une grande importance à l'universalisation de la Convention sur les mines et

œuvre dans ce sens, notamment au niveau régional. En novembre dernier, mon pays a eu l'honneur d'accueillir la huitième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines. En ce mois de novembre, la neuvième Réunion des États parties à la Convention se tiendra à Genève. La Jordanie espère qu'elle débouchera sur des résultats positifs.

À la présente session, la Jordanie, en sa qualité de président de la prochaine Conférence d'examen, présentera, au nom de l'Australie et de la Suisse et des Présidents des septième et huitième Réunions des États parties, le projet de résolution annuel relatif à la Convention sur l'interdiction des mines. Nous espérons que le projet de résolution, comme les textes similaires présentés les années précédentes, recevra l'appui des États membres.

Avant de terminer, ma délégations souhaite remercier le Haut-Représentant du Secrétaire général aux affaires de désarmement, de même que son équipe au Bureau des affaires de désarmement, pour le travail qu'ils ont effectué au cours de l'année écoulée. Monsieur le Président, ma délégation vous renouvelle son plein appui et espère que les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter plein succès dans la direction de nos travaux. Ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite le 6 octobre au nom du Mouvement des pays non alignés.

Une série de défis graves et complexes, notamment l'existence continue de milliers d'armes nucléaires liée au mépris des obligations contractées en matière de désarmement nucléaire, la tendance à acquérir une prédominance mondiale au moyen de matériels militaires, l'expansionnisme fondé sur la doctrine de dissuasion, l'utilisation à mauvais escient des instances internationales et le terrorisme ont conduit à l'érosion de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Cette situation, alimentée par la réapparition d'une course aux armements, a suscité une plus grande méfiance, un sentiment d'insécurité parmi les États et un affaiblissement de la crédibilité et de l'efficacité des mécanismes multilatéraux. Un changement réel et profond est nécessaire pour clore ce chapitre de notre histoire et aborder une nouvelle phase dans les relations internationales fondée sur les

principes de la sécurité non diminuée pour tous et du droit au développement, ainsi que sur une compréhension des nouvelles dynamiques et réalités du monde d'aujourd'hui et sur une coopération et un multilatéralisme véritables pour garantir la sécurité collective. Toutes les nations éprises de paix espèrent que ces futurs développements permettront d'arriver à une telle percée.

La République islamique d'Iran est convaincue que le désarmement nucléaire et la non-prolifération se renforcent mutuellement. À cet égard, des efforts pour parvenir au désarmement nucléaire et à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devraient aller de pair avec la volonté de traiter de la non-prolifération sous tous ses aspects. Des actions renforcées dans ces deux domaines permettraient d'instaurer un monde exempt d'armes de destruction massive.

La République islamique d'Iran, dernière victime de l'emploi d'armes de destruction massive dans l'histoire récente, souhaite particulièrement atteindre le noble objectif d'un monde exempt d'armes inhumaines. L'Iran a d'ailleurs manifesté sa détermination dans ce sens en adhérant aux trois instruments juridiques importants, c'est-à-dire le TNP, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et en encourageant l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. L'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est décevante. La mise au point de nouvelles armes nucléaires et les doctrines irrationnelles cherchant à justifier l'emploi de ces armes pour terroriser les nations ont ajouté à cette déception.

Ceux qui, hypocritement, prêchent aux autres de respecter les Traités et Conventions sont eux-mêmes coupables de graves non respect dans le cadre des articles I, II, IV et VI du TNP et des accords conclus à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Cette situation a fait surgir l'idée répandue que certaines États dotés d'armes nucléaires n'ont aucune volonté réelle de procéder à leur propre désarmement en vertu du TNP. Cette tendance a mené à une crise de confiance qui, s'il n'y est pas mis fin, pourrait avoir de lourdes conséquences. Les cas de non respect des

obligations en matière de désarmement nucléaire comprennent la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires telles les mini-armes nucléaires, la mise en place de nouvelles installations destinées à la fabrication d'armes nucléaires, la modernisation des systèmes d'armes nucléaires existants, la reprise des efforts pour mettre au point et déployer des armes nucléaires tactiques malgré les engagements de les réduire effectivement et l'abaissement du seuil d'utilisation réelle d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes.

Les États-Unis, pays qui se targue d'être le chef de file de la lutte contre la menace des armes de destruction massive, continue de souligner le rôle essentiel des armes nucléaires en tant qu'outil efficace pour assurer la sécurité et les objectifs de politique étrangère et menace de viser les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération. La conclusion d'accords avec des non parties au TNP sur une coopération nucléaire, notamment l'accord de 2000 avec le régime sioniste, a grandement compromis le régime de non-prolifération et desservi l'universalité du TNP. En outre, les États-Unis s'emploient à assombrir le climat international en édifiant un bouclier antimissile en Europe de l'Est, fondé sur des déclarations de menaces hypothétiques et artificielles et sur l'ambition d'atteindre l'objectif impossible d'une sécurité absolue. Le principal pays visé par ce bouclier, ayant le statut de pays doté d'armes nucléaires, a été averti à maintes reprises, notamment à la Première Commission, que le déploiement par les États-Unis de bases de missiles de défense en Europe de l'Est auront un effet négatif sur le processus du désarmement.

L'engagement de certains États dotés d'armes nucléaires à l'égard du désarmement nucléaire doit aller au-delà de la rhétorique. Au lieu de jouer à la loterie clandestine pour couvrir leur non respect et leurs ambitions, ils doivent abandonner leur politique et leurs actions de désarmement anti-nucléaire et respecter réellement leurs obligations.

Les tentatives préjudiciables actuelles de restreindre le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire constituent un grave défi pour tous les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Exacerber les conditions déjà discriminatoires du TNP ne ferait que saper l'une des bases de ce traité. Ces dernières années, ces tentatives, liées aux pressions et aux menaces, ont visé le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran. L'Iran est

partie au TNP et honore ses obligations légales, mais il est déterminé à exercer son droit inaliénable à l'utilisation pacifique des technologies nucléaires, notamment le cycle du combustible. Cette politique se fonde sur une planification à long terme pour répondre aux besoins énergétiques croissants de notre pays. En présentant diverses offres, notamment ses propositions de négociations constructives au Groupe 5+1 en mai 2008, l'Iran a déjà prouvé sa ferme détermination de participer aux négociations sans conditions préalables pour trouver une solution aux questions découlant d'une approche injuste et préjudiciable de certaines Puissances. Le Groupe 5+1 n'a pas encore répondu aux propositions de l'Iran. Au lieu d'exercer des pressions, une solution fondée sur la réalité, les préoccupations et obligations communes devrait être considérée comme une option viable.

Pendant près de trois décennies les résolutions de l'Assemblée générale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont constamment souligné que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient renforcerait grandement la paix et la sécurité internationales. Cependant, le régime sioniste, qui a rejeté et violé toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et bafoué tous les régimes internationaux relatifs aux armes de destruction massive, continue d'être le seul obstacle à la création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient en raison de sa non adhésion au TNP, de ses arsenaux nucléaires et du maintien de ses installations nucléaires clandestines non sécurisées.

La communauté internationale, notamment les pays de la région, doivent s'unir pour limiter les menaces posées par les armes de destruction massive du régime israélien et poursuivre l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, et ce le plus rapidement possible.

Concernant la question de la troisième réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles, nous nous félicitons que le Groupe ait eu des discussions très constructives et soit parvenu, par consensus, à préparer un deuxième rapport sur la question complexe des missiles sous tous ses aspects. Je félicite le Président et les membres du Groupe pour leurs efforts inlassables et leur détermination à mener à bien l'examen de fond des différents aspects de cette question. Le Président du Groupe, M. Santiago Mourão du Brésil, a joué un rôle important pour parvenir à un

consensus au sein du Groupe, et je saisis cette occasion pour le remercier tout particulièrement pour son dévouement et son rôle de chef de file. Étant donné cette évolution, ma délégation, avec d'autres auteurs, présentera, cette année, un projet de résolution.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la République islamique d'Iran, victime elle-même des armes de destruction massive, se joint aux autres nations éprises de paix et n'épargne aucun effort pour l'instauration d'un monde exempt de ces armes inhumaines.

M. Marrakchi (Maroc) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, qu'il me soit permis d'adresser les félicitations de ma délégation à notre Président, l'Ambassadeur Marco Suazo Fernández du Honduras, pour une élection bien méritée à la tête de la Première Commission. Monsieur le Président, vous représentez un pays avec lequel le Maroc entretient des relations amicales et plus que positives. En vous souhaitant plein succès dans la conduite de nos travaux, ma délégation vous apporte son plein appui ainsi qu'aux membres du Bureau. Je voudrais également rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Badji du Sénégal, qui a su conduire les travaux de la Commission lors de la soixante-deuxième session avec le tact et la sagesse qu'on lui connaît. Je tiens aussi à remercier les membres du Secrétariat pour leur contribution et leur soutien précieux.

Tout en souscrivant aux interventions faites précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, ma délégation souhaite mettre l'accent sur un certain nombre de questions qui présentent une importance particulière pour le Royaume du Maroc.

Alors que nous abordons les travaux de la soixante-troisième session avec les attentes et la volonté de succès qui étaient les nôtres lors des sessions précédentes, force est de constater avec regret que les mécanismes du désarmement demeurent à ce jour sous le coup d'une stagnation et d'un marasme persistants. À cet égard, il est particulièrement regrettable de prendre acte de la clôture du cycle triennal de la Commission du désarmement sur un constat d'échec devant un compromis qui, de l'avis de tous, était à la portée. Il est également déplorable de noter que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure cette année non plus d'adopter son programme

de travail. De même, d'importants obstacles continuent d'empêcher la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV). Ma délégation forme le vœu que, à la différence de ces expériences infructueuses, les travaux de la soixante-troisième session s'inscriront sous le signe de l'efficacité et poursuivront une culture du résultat. Dans cet esprit, nous en appelons à la responsabilité de tous pour relever les défis contenus dans l'ordre du jour de notre Commission.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes de destruction massive sont en tête de l'ordre du jour de la Commission et des mécanismes de désarmement d'une manière générale. Sous ce chapitre, ma délégation souhaite réaffirmer le caractère central du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans l'arsenal juridique en vigueur. Malgré ses relatives imperfections, ce traité est en mesure de juguler le risque nucléaire et d'établir un système de garanties efficace pour peu que soient observés de manière stricte et égale ses trois piliers, à savoir l'obligation pour les Puissances nucléaires d'œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet, la nécessité pour les États non dotés de ces armes de respecter intégralement leurs engagements en matière de non-prolifération, et le droit reconnu à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En tant qu'État partie au TNP, le Maroc renouvelle son attachement à ces piliers, réaffirme sa souscription à l'objectif vital d'un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable et réitère son engagement à œuvrer en faveur de l'universalisation du TNP. Ce triple engagement a été au cœur du mandat du Maroc au Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Par ailleurs, le Maroc se félicite de la tenue, dans des conditions satisfaisantes, de la deuxième réunion du Comité préparatoire, qui s'est déroulée à Genève du 28 avril au 9 mai 2008. La délégation du Maroc souhaite, à cet égard, saluer les efforts sincères déployés par la présidence ukrainienne à travers l'Ambassadeur Yelchenko en vue de la réussite de l'actuel cycle d'examen. Le Maroc forme le vœu que les résultats des deux premières réunions du Comité préparatoire puissent être utiles à la poursuite de la troisième réunion. Le Maroc reste mobilisé dans ce sens dans le but ultime de la réussite du rendez-vous crucial qu'est la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Des attentes importantes sont effectivement placées en cette conférence d'examen compte tenu non seulement des défis au respect du TNP mais aussi au regard des risques et menaces sérieuses qui sont apparus ces dernières années et qui appellent une réponse collective et appropriée de la communauté internationale. De fait, au risque d'une utilisation volontaire ou intempestive des quelque 27 000 armes nucléaires recensées dans le monde, s'ajoute aujourd'hui une menace nouvelle et complexe liée au terrorisme, notamment nucléaire. Le Maroc, pour sa part, met en œuvre depuis plusieurs années une stratégie antiterroriste globale et inclusive qui attache l'importance qui se doit à la lutte contre le terrorisme nucléaire ainsi qu'à la nécessité vitale d'empêcher des groupes terroristes d'acquiescer des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou des matières qui y sont liées, leurs vecteurs ainsi que des matières radiologiques.

Dans cette perspective, le Maroc attache une grande importance à la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1540 (2004) et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité dont il rend compte régulièrement aux Nations Unies. C'est également dans ce même esprit que le Maroc s'est reconnu dans les objectifs de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, dont il a accueilli la réunion inaugurale à Rabat le 10 octobre 2006. Plus récemment, le Maroc a rejoint, en mai 2008, l'Initiative de sécurité contre la prolifération. La participation du Maroc à cette initiative plurilatérale, qui compte actuellement près d'une centaine de membres, s'inscrit dans la continuité des mesures de vigilance et de contrôle observées dans le cadre des dispositifs nationaux de sécurité et dans le cadre de la coopération régionale et internationale. Par ailleurs, le Maroc, qui attache une grande importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, note avec satisfaction qu'une dynamique nouvelle dans le sens de l'entrée en vigueur de ce traité se dessine de manière de plus en plus précise dans la perspective de la tenue de la Conférence d'examen de 2010. Cela ressort notamment des déclarations prononcées à l'occasion de la réunion ministérielle sur le Traité d'interdiction des essais nucléaires, tenue le 24 septembre dernier, à New York, en marge de l'Assemblée générale. Le Maroc, qui a pris part activement à cette réunion utile se félicite de son succès et remercie ses organisateurs pour leur initiative pertinente.

Par ailleurs, la question de la prolifération des missiles susceptibles d'être utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive constitue un autre sujet de préoccupation. Le Maroc, qui a présidé le groupe des États ayant souscrit au Code de La Haye sur la non-prolifération des missiles balistiques, réaffirme sa conviction que cet instrument demeure le cadre idoine pour traiter la question de la prolifération des missiles. À ce titre, le Maroc ne ménagera aucun effort en vue d'expliquer et de promouvoir les objectifs du Code de La Haye.

Pour ma délégation l'épineuse question des armes classiques, et plus particulièrement des armes légères et de petit calibre, demeure en tête des défis à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales. Ces armes sont de véritables armes de destruction massive qui ne disent pas leur nom. L'absence de réglementation et de contrôle de l'emploi et du transfert de ce type d'armes contribue à leur prolifération incontrôlée dans les foyers de tension, notamment en Afrique, engendrant des conséquences insoutenables sur la stabilité et la sécurité des États ainsi que sur leur développement socioéconomique.

Après l'échec regrettable, en 2006, de la deuxième Réunion biennale des États sur les armes légères, ma délégation se félicite de la conclusion satisfaisante des travaux de la troisième Réunion biennale tenue en juillet, à New York, et estime que les mesures contenues dans les conclusions de cette réunion sont de nature à renforcer la mise en œuvre concrète du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. De même, ma délégation qui a pris part activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la gestion des stocks de munitions en surplus, se félicite du rapport complet présenté par ce groupe d'experts.

Ma délégation souhaite souligner que le Maroc croit fermement à l'indivisibilité de la sécurité et estime que tant que la communauté internationale n'aura pas relevé le défi des armes légères et de petit calibre avec courage et un véritable sentiment d'urgence, le risque de prolifération de ce type d'armes pèsera, telle une hypothèque, sur les efforts consentis pour le développement des régions sinistrées.

Avant de clore ce chapitre lié aux ravages causés par les armes et la violence armée, ma délégation souhaite saluer la Déclaration de Genève sur la

violence armée et le développement qui vient de conclure sa Conférence des parties le 12 septembre dernier par une déclaration réaffirmant une nouvelle fois son ancrage dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005 concernant la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme et la volonté de définir les objectifs, les buts et les indicateurs chiffrés de la violence armée et du développement. La participation active de mon pays à cette initiative louable et utile s'inscrit dans sa conviction que les efforts individuels et collectifs des membres de la communauté internationale ne pourront atteindre pleinement leurs objectifs que s'ils dépassent le cadre étiqué du prisme de la sécurité pour s'intégrer dans une démarche globale se penchant sérieusement sur les incidences réelles de la violence armée, notamment sur le développement socio-économique et humain.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours œuvré pour le respect des principes du droit international dans le domaine du désarmement, estime que l'idéal universel du désarmement passe par le renforcement du dispositif légal des Nations Unies en la matière. Le Royaume du Maroc, pour sa part, demeure profondément attaché aux vertus du dialogue, de la négociation et du règlement pacifique des différends. Il demeure convaincu que l'édification d'un Maghreb uni dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses Membres, conformément à l'Article 15 du Traité de Marrakech de 1989, contribuera indubitablement à la sécurité régionale et internationale, notamment dans la zone euro-méditerranéenne.

Pour terminer, la responsabilité incombe à tous les membres de la communauté internationale de trouver des réponses adéquates aux défis, périls et dangers qui menacent la sécurité internationale. La coopération internationale, la mobilisation des bonnes volontés, la consolidation du multilatéralisme ainsi que l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux représentent des éléments fondamentaux pour édifier un monde meilleur de paix et de sécurité pour tous.

M. Ehouzou (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous adresse ses vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Elle vous assure de sa coopération. Elle salue également tous les autres membres du Bureau. L'importante déclaration faite par le Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires

du désarmement a apporté un nouvel éclairage sur les questions à l'ordre du jour de la Commission. Le Bénin s'associe à l'intervention faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par celle du Nigéria au nom du Groupe des États africains.

L'humanité a eu maints motifs ces dernières années de prendre conscience de ses vrais défis existentiels qui se sont manifestés de diverses manières. Ils requièrent un surcroît de coopération multilatérale et une mobilisation des ressources de la planète vers les investissements nécessaires pour assurer la survie de l'humanité. Il est donc incompréhensible que des sommes faramineuses continuent d'être consacrées aux dépenses militaires. Celles-ci se sont accrues de 45 % à l'échelle mondiale au cours de ces dix dernières années. Selon une étude qui fait autorité dans ce domaine, « les facteurs expliquant l'accroissement des dépenses militaires mondiales sont, entre autres, les objectifs de politique étrangère des pays, les menaces réelles ou supposées, le confit armé... »

Ces facteurs ne sont nullement une fatalité. Ils sont du ressort de l'action humaine. Il y a donc lieu de rechercher les moyens de moduler le comportement des États et des acteurs des relations internationales aux fins de créer les conditions pour inverser la tendance à l'augmentation des dépenses militaires. Les Nations Unies devraient davantage prêter attention à l'incidence des dépenses militaires sur l'économie mondiale et sur la capacité de l'humanité à faire face aux défis liés au développement. La crise du système financier international qui sévit actuellement devrait amener les gouvernements à faire preuve de plus de modération dans l'établissement des budgets militaires.

Dans son rapport sur la relation entre le désarmement et le développement, le Secrétaire général indique qu'il n'a pas mandat de surveiller et d'analyser l'évolution des dépenses militaires ni leur incidence sur l'économie mondiale et la sécurité internationale (A/63/134,II.A.4). Cette question qui traduit une préoccupation réelle est d'une importance cruciale et doit faire l'objet d'un examen méticuleux. Ma délégation propose que la Première Commission retienne cette question pour ses travaux ultérieurs.

Les débats thématiques devraient s'appesantir sur le point de déterminer si l'examen de cette question peut être pris en charge dans le cadre des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux prévus dans la

résolution 62/13 de l'Assemblée générale ou s'il y a lieu de trouver d'autres instruments plus spécifiques. Pour l'essentiel, les États membres devraient se montrer plus sensibles à l'appel contenu dans l'Article 26 de la Charte à « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. »

Le désarmement général et complet est un objectif majeur de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons assisté ces dernières années à des développements préoccupants qui font douter de l'attachement des États Membres à cet objectif majeur. La situation est la plus critique dans le domaine du nucléaire où l'humanité est confrontée à des divergences considérables. Ces divergences minent de plus en plus le consensus établi dans ce domaine dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il importe que les États adoptent une attitude plus constructive pour conférer à ce traité toute l'autorité qu'il devrait avoir sur leur politique de sécurité. C'est ainsi que l'accord qu'il consacre pourra continuer de régir le comportement des États parties et assurer à la longue son universalité.

Les États membres devraient adopter les mesures de confiance nécessaires pour neutraliser et éliminer progressivement l'arme nucléaire de leur doctrine de défense nationale afin de créer les conditions matérielles pour le désarmement nucléaire. Les deux plus grandes Puissances nucléaires ont des responsabilités particulières dans ce domaine. L'apparition de réelles perspectives à l'horizon du désarmement nucléaire ôterait toute signification à l'arme nucléaire comme un facteur de sécurité et annihilerait son attrait en privant de toute justification les projets réels ou virtuels de prolifération horizontale et verticale, deux phénomènes tout aussi préjudiciables à la cause du désarmement. Pour avoir présidé au cours de ces trois dernières années le Groupe de travail de la Commission du désarmement sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, ma délégation est portée à penser que nous sommes encore bien loin de cette perspective que nous appelons de nos vœux.

Les différends relatifs aux questions de prolifération des armes nucléaires devraient être réglés uniquement par des voies pacifiques dans le cadre du mécanisme multilatéral opérant en liaison avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme c'est le cas actuellement. Au-delà, il y a lieu de

promouvoir la multilatéralisation de l'approvisionnement en matières fissiles dans le cadre d'un traité juridiquement contraignant et vérifiable et la mise au point et le transfert de technologies nouvelles permettant de dissocier systématiquement la capacité technologique d'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de la capacité technologique d'emploi à des fins militaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance particulière tout comme le maintien du moratoire sur les essais nucléaires. Dans les conditions actuelles l'on ne peut traiter de manière sérieuse la question de l'arme nucléaire sans prendre en considération sa corrélation avec la situation sur le plan des armes classiques, toute aussi préoccupante. La communauté internationale devrait aborder avec plus de détermination les questions critiques qui se posent dans ce cadre. L'accumulation démesurée d'armes classiques est à proscrire. La moralité des transferts d'armements devrait être renforcée. À cet égard, l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes est une urgente nécessité. La Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères, les munitions et les matériels connexes consacre des principes fondamentaux dignes d'intérêt pour les travaux d'élaboration d'un traité universel juridiquement contraignant sur le commerce des armes.

Ma délégation se félicite de la possibilité qui est actuellement offerte à l'Assemblée générale de confier l'examen de cette question à un Groupe de travail à composition non limitée avec un calendrier précis. Ce groupe doit rechercher les formules les plus opérantes et les plus juridiquement contraignantes pour enrayer définitivement les transferts d'armes aux acteurs non étatiques qui constituent une violation grave du droit international, lourde de conséquences. Ainsi, la prolifération des armes légères et de petit calibre a favorisé l'effritement continu du monopole de l'État sur l'exercice de la violence armée. Elle est la cause de souffrances indicibles dans les régions touchées, et favorise l'insécurité, l'instabilité et la pauvreté. Le Bénin adhère entièrement à la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.

Il y a lieu de renforcer la mobilisation de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les

conclusions des travaux de la troisième Réunion d'examen, tenue en juillet 2008, devront être appliquées de manière conséquente et cohérente pour parvenir à enrayer le phénomène de la prolifération des armes légères.

La paix et la sécurité internationales continuent d'être gravement compromises par le terrorisme condamnable à tous égards, sous toutes ses formes et ses manifestations. Le risque que des terroristes recourent à des armes de destruction massive reste non négligeable. Des efforts soutenus sont nécessaires pour assurer une application conséquente de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La réflexion devrait être poursuivie sur l'opportunité d'un traité en la matière. En définitive, la paix et la sécurité internationales seraient sensiblement renforcées si tous les Gouvernements, tous les peuples et tous les citoyens du monde respectaient la valeur de la vie humaine et s'accordaient à l'esprit de la coexistence pacifique et du bon voisinage pour promouvoir la recherche du bien commun de l'humanité, par la coopération, le brassage, la promotion de la culture de la paix et le dialogue entre les religions au service de la compréhension mutuelle.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'action des Centres régionaux de désarmement et en particulier de la revitalisation du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, à Lomé. Ce centre commence à prendre sa place dans les efforts du continent pour renforcer la paix et la sécurité régionales en rapport avec l'Union africaine et des organismes compétents au niveau des sous-régions. Le Bénin rend hommage aux partenaires qui ont financé les activités du Centre fort bénéfiques pour les pays ciblés.

Ce sont là les réflexions que ma délégation a jugé nécessaire de partager avec la Commission à ce stade de nos débats, en attendant un échange de vues plus approfondi sur ces questions lors des prochains débats thématiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole au représentant de la République de Corée qui souhaite s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

M. Youn Jong Kwon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de

réponse à l'intervention faite par l'ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée au cours du débat général. Ma délégation se félicite de l'engagement exprimé par l'ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée de régler la question nucléaire de façon pacifique au moyen du dialogue et de la négociation, tels que les Pourparlers à Six, pour atteindre l'objectif de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Cependant, ma délégation souhaite respectueusement souligner que « les exercices militaires conjoints à grande échelle » mentionnés par l'ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée ne correspondent pas à une description factuelle. Il s'agit d'un exercice militaire annuel d'un caractère purement défensif et faisant partie de l'établissement de mesures de

confiance dans la péninsule coréenne. Depuis 1982 la République de Corée envoie une notification préalable à la République populaire démocratique de Corée de tous les grands exercices militaires, notamment celui mentionné par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution et de décision est fixée au 16 octobre. Cette date limite a été proposée au début de nos travaux. La phase que nous aborderons dans les deux prochaines semaines est la plus délicate de nos travaux et j'espère que nous ferons tout notre possible pour respecter le délai qui a été fixé.

La séance est levée à 17 h 10.